

# Bonneval en bonne vallée ...

septembre 2006

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 20

## Avis au lecteur,

Les Amis de Bonneval se retrouveront le 30 septembre 2006 à l'occasion de leur sortie annuelle, pour une visite découverte de la commune de Bouville.

Au programme de cette journée : Départ 23 rue St Roch, (place de la Paix, mairie de Bonneval) à 14 heures 30, pour la visite du Moulin Pelard à Bois-de-Feugères à 15 heures. (Possibilité de covoiturage)

A 16 heures 30, nous visiterons l'église Saint Cheron de Bouville ainsi que le village, puis nous irons à la découverte des lieux où fut livré le combat du 18 mai 1589, (Croix de Saveuse).

Nous évoquerons la chute tragique le 7 janvier 1944 d'un « Liberator » allié.

Puis la salle polyvalente de Bouville, nous ouvrira ses portes, pour une projection de vues aériennes de prospection archéologique.

Ensuite un vin d'honneur sera offert à tous les participants de cette journée, et les gourmets, qui se seront inscrit pourront déguster le traditionnel « Rata Beauceron ».

### Au sommaire de notre gazette n° 20 :

Le récit du combat du 18 mai 1589, par Rabouin. Mœurs et coutumes des religieux de l'abbaye de Bonneval au XVI<sup>ème</sup> siècle par l'abbé Bouard, et notre sélection dans le « Messenger de Bonneval » des événements marquants survenus dans notre canton au deuxième semestre 1906.

Jean Luc Durand

## Combat du 18 mai 1589

Le fait de guerre le plus important, qui se soit passé dans notre pays, est l'engagement qui eut lieu le jeudi 18 mai 1589, dans la semaine de la Pentecôte, à quelques kilomètres de Bonneval, entre un parti tenant pour la Ligue, commandé par les sieurs de Réclainville et de Saveuse, et les troupes du roi de Navarre, ayant à leur tête les sieurs de Châtillon et de Rosny, depuis Sully.

Dans ses mémoires, Sully raconte le combat en ces termes : « Le Roy de Navarre me commanda avec 300 chevaux et pareil nombre d'arquebusiers qu'on fit aussi monter à cheval, pour contenir Chartres dont on découvrit que le duc de Mayenne travaillait sourdement à s'emparer au nom de la Ligue ; je fis provision d'échelles, de pétards et autres instruments, et nous vîmes d'une seule traite à Bonneval, sans avoir rien mangé tout le jour. Quelques prisonniers que nous fîmes sur un détachement de vingt-cinq maîtres, nous apprirent qu'il y avait en campagne un parti de quatre-cents chevaux ennemis ayant à leur tête Brosse et Saveuse ( gentilshommes picards ) et que Réclainville, qui conduisait vingt-cinq maîtres, nous avait pris pour la troupe de cent ou cent vingt chevaux avec laquelle Lorges venait de surprendre Châteaudun. Ce qui nous fit juger que ce parti de quatre cents chevaux cherchait à nous joindre, et nous avions le même dessein de notre côté.

<http://lesamisdebonneval.free.fr>

Nous laissâmes nos arquebusiers suivre doucement le chemin de Chartres, et prenant par les côteaoux pour pouvoir atteindre l'escadron ennemi, nous nous rencontrâmes au haut d'une colline que chaque troupe avait montée de son côté, de manière que nous ne pûmes nous voir que lorsque nous fûmes à deux cents pas les uns les autres.

On en vint aux mains sans délibérer et ce fut avec tant de furie que, dans le premier instant, quarante des nôtres furent renversés à terre ; J'étais de ce nombre avec les sieurs de Châtillon, de Mony, et heureusement je n'étais pas blessé : mon cheval, qui n'avait eu que la mâchoire fracassée d'un coup de lance, se leva et je me trouvai dessus.

Peut-être n'y a-t-il jamais eu une action dans ce genre de combat plus chaude, plus opiniâtre et plus meurtrière ; nous retournâmes quatre ou cinq fois à la charge, les ennemis se ralliant aussitôt qu'ils avaient été enfoncés. J'y eus deux épées cassées et j'eus recours à deux grands pistolets chargés de carreaux d'acier, qui ne trouvèrent aucunes armes qu'ils ne perçassent de part en part. Nos adversaires nous laissèrent le champ de bataille, voyant qu'ils avaient perdu deux cents des leurs. Nous n'étions guère en état de goûter le fruit de notre victoire à cause de l'épuisement qui nous rendait comme immobiles ; un peu de repos était ce que nous désirions, lorsqu'il survint une pluie violente qui se mêlant avec notre sueur, nous inonda en moins de rien parce que nous portions nos armes à *cru*, et pour comble de disgrâce nous apprîmes que nous étions suivis de près par l'armée de Mayenne. Le conseil ayant été assemblé dans cette accablante situation, il fut résolu que, malgré l'état où nous étions, nous marcherions toute la nuit pour tâcher de regagner Beaugency. Nous y arrivâmes tellement excédés de lassitude et de soif que les forces me manquaient ; je ne pus faire autre chose que de me laisser tomber sur un lit où il fut impossible de me réveiller pour prendre de la nourriture.

«... Mais Saveuse ayant sceu qu'un grand nombre de ses parents et presque tous ses amis avaient péri dans le combat, cette douleur, jointe à la honte d'avoir été vaincu et aux blessures qu'il avait reçues, le jeta dans un tel désespoir qu'il devint furieux ; il mourut dans une fièvre frénétique sans vouloir qu'on mit le moindre appareil sur ses blessures. »

Souchet donne un récit à peu près semblable, mais plus détaillé. Il rapporte que Saveuse, qui venait de Thivars, près Chartres, où il avait couché, aperçut l'ennemi, (le corps d'armée de Châtillon et de Rosny), vers le village de Vitray, à côté du chemin de Bonneval.

Le chroniqueur Mézeray dit que ce combat eut lieu près de Luplanté, et qu'au sortir d'une vallée les deux troupes se rencontrèrent et se chargèrent sans avoir le temps de se reconnaître.

L'abbé Bordas rapporte que, d'après la tradition locale, le combat aurait été livré, soit entre la croix d'Augonville appelée aussi, dit-il, mais à tort, croix de Saveuse, soit au delà du village de Bois-de-Feugères, entre Luplanté et Vitray.

La situation précise de cette rencontre n'est pas fixée par l'abbé Beaupère, curé (1738 à 1767) de l'église Saint-Sauveur, une des paroisses de Bonneval, cependant il croit que ce combat eut lieu près de Luplanté.

D'après l'abbé Souchet et Mézeray, Saveuse aurait eu une centaine d'hommes tués et cinquante prisonniers. Le père Daniel et l'abbé Bordas indiquent les mêmes nombres ; Châtillon et Rosny, d'après les mêmes historiens, ne perdirent que trois hommes et prirent deux cornettes à leurs adversaires.

Les récits de Sully et de Souchet, ainsi que la topographie du pays, nous permettent de fixer à peu près exactement le lieu du combat : la cavalerie de Châtillon et Rosny (Sully) prit, en quittant Bonneval, par les bords du Loir et les vallées de Saint-Germain et de Bouville, aussi appelée Grande-Vallée et Vallée-de-Vitray (Sully dit *les coteaux*), laissant les arquebusiers *suivre doucement* le chemin de Chartres dont le tracé était à peu près le même que celui de la grande route actuelle ; les cavaliers et les arquebusiers étaient ainsi distants les uns des autres de quelques centaines de mètres.

De leur côté, les soldats de Saveuse suivaient le chemin de Chartres, depuis Thivars où ils avaient couché.

Les deux troupes ennemies, cachées l'une à l'autre par le plateau relativement élevé sur lequel se trouve le village du Bois-de-Feugères, ne se virent que lorsqu'elles furent à *deux cents pas* l'une de l'autre, comme

dit Sully. La rencontre eut lieu à dix kilomètres au nord de Bonneval, dans une plaine située entre le hameau du Bois-de-Feugères et les bourgs de Vitray et de Luplanté, et traversée par la grande route.

Ajoutons à l'appui de ce qui précède, qu'on a trouvé, à différentes fois, beaucoup d'ossements dans les champs avoisinant Luplanté et le Bois-de-Feugères, et que, d'après la tradition, une rencontre eut lieu en cet endroit. Le curé de Vitray a fait mention de ce combat sur les registres de sa paroisse .

A douze cents mètres au nord de Vitray, sur le bord de l'ancien chemin de Chartres, on voyait, au commencement du siècle, une croix dite *de Saveuse*, érigée le 16 juin 1622. Ce lieu est porté au cadastre sous le nom de champ tier ou terroir *de la croix de Saveuse* ; près le village du Bois-de-Feugères, se trouve le terroir *de la belle croix*, où l'on voyait récemment encore le socle en pierre d'une croix commémorative. Vers 1880 et en 1891, en creusant une fosse au moulin du Bois-de-Feugères, on rencontra une grande quantité d'ossements humains entassés pêle-mêle à une profondeur de cinquante centimètres environ et sur lesquels on avait fait brûler une couche épaisse de paille avant de les recouvrir de terre ; il n'a été trouvé aucun débris d'armes.

Cet engagement, appelé par les historiens de l'époque *combat de Bonneval*, était le premier succès important remporté par les troupes royales depuis la trêve conclue le 30 avril 1589 au Plessis-les-Tours, entre Henri III et le roi de Navarre, « trêve qui, dans leurs deux coeurs, étaient déjà une paix éternelle et une réconciliation sincère. Cette alliance était commandée par leur intérêt mutuel et plus hautement encore par l'intérêt de la France, ravagée depuis plus de trente ans par la guerre religieuse et civile ».

Les historiens de l'époque témoignent de l'importance de ce fait d'armes : Pierre de l'Etoile, qui était à Paris le relate ainsi dans son journal : « Ce jour (24 mai 1589) les nouvelles de la défaite des troupes du seigneur de Saveuse et Forceville, picards, des meilleures de l'union et où plus il y avoit de noblesse, faite à Bonneval par M. de Chastillon, dès le jeudi 18 de ce mois, qui estoit le lendemain de la (dé)route de Senlis, furent esvantées et sceues à Paris où on les avoit tousjours déguisées et tenues secrettes, pour ce que mal sur mal n'est pas santé.... Ce furent les premiers lauriers de victoire contre la Ligue sous l'aveu du roy, qu'apporta M. de Chastillon à Tours à sa Majesté comme prémices de plus grandes conquestes. Laquelle s'en montra tant satisfaite et contente, qu'ayant embrassé M. de Chastillon par deux fois, le mena peu après en son cabinet où le roy le tint seul enfermé avec lui deux heures ». On voit par l'accueil que Henri III fit à M. de Chastillon quelle importance il attachait à ce premier succès.

Le roi de Navarre annonça lui-même cet engagement heureux à la belle Corisandre, comtesse de Guiche, en ces termes :

« Vous entendrès de ce porteur l'heureux succès que Dieu nous a donné au plus furieux combat qui se soit fait de cette guerre ; il vous dira aussi comment... Si le roy use de diligence, comme j'espère qu'il le fera, nous verrons bientôt les clochers de Notre-Dame de Paris. Dieu veuille que cette semaine nous fussions encore quelque chose d'aussi signalé que l'autre.

« Adieu, mon âme, c'est de Boisjeancy, le 20 mai. »

Les prévisions de Henri de Navarre étaient fondées ; en effet, quelques semaines plus tard, les deux rois avaient conduit leurs armées sous les murs de Paris ; mais ce combat empêcha Henri III et le roi de Navarre de s'emparer, ainsi qu'ils en avaient le projet, de la ville de Chartres, qui resta au pouvoir de la Ligue jusqu'en 1591 ; aussi Henri IV, par arrêt, du 23 octobre 1589, du parlement qui siégeait alors à Tours, transféra à Bonneval les juridiction et justice du bailliage et le siège présidial de Chartres ; ils y restèrent jusqu'au mois de mai 1591.

extraits de «Notice sur Bonneval» de M. RABOUIN, Châteaudun, 1896 pages 36 à 44

**MOEURS ET COUTUMES DES  
RELIGIEUX DE L'ABBAYE DE  
BONNEVAL AU SEIZIEME SIECLE.**

par **M. l'abbé Bouard**

*D'après «la Dépêche d'Eure-et-Loir»*

*Nous donnons ci dessous la suite (1) de l'étude de M. L'abbé Bouard, sur les mœurs et coutumes des religieux de l'abbaye de Bonneval au XVI<sup>e</sup> siècle d'après les minutes notariales.*

Pour remplir ces différentes charges du culte : offices, services, processions et autres cérémonies religieuses, il n'était pas trop de tous les membres de l'abbaye. Aussi à part quelques absences peu fréquentes pour raison de service religieux, telles par exemple, celles des prieurs qui en certaines fêtes, se rendaient parfois en leur prieurés, pour y célébrer la messe, tous les religieux étaient astreints à la résidence. Le 16 mars 1561, devant le tabellion de l'abbaye, Loys Drouet, les principaux religieux aux quels s'étaient joint Henri Carré, curé de Saint Sauveur ; Hubert Galineau, vicaire de Notre-Dame ; Pierre Sureau prévôt royal, lors agé de 29 ans ; Jehan Lecoq, avocat, et quelques autres notables, reconnaissent que Aignan Blanquet, étant religieux depuis plus de vingt ans à Bonneval, y ayant eu continuelle et ordinaire résidence comme prieur claustral, y assistant aux offices de jour et de nuit, « luy est besoin et nécessaire de résider et faire sa continuelle résidence et demeurance pour la direction des religieux de la dicte abbaye et assister au divin service et faire dire et célébrer des jeunes services et coutume en la dicte abbaye ». Sa résidence était d'autant plus nécessaire qu'aucun abbé ne résidait, ni demeurait depuis vingt ans et plus en ladite abbaye et même qu'on n'y en avait vu aucun depuis dix à onze ans. Pour les moines, déjà en nombre restreint, ce serait « une grande confusion et débat si Blanquet délaissait la résidence ». La même année,

Jacques Reygnard, l'un des religieux, très régulier à remplir son devoir, se voyait également, vu le petit nombre des religieux, refuser l'autorisation de ne pas garder la résidence, car s'il n'y faisait sa résidence « les offices et services n'y pourraient être dits et célébrés ». En 1562, au mois d'août cette pénurie de religieux devint telle que pour assurer « le divin service qui a coutume estre dict, faict et chanté, cellebré et qui sera dict en y celle église et moïnastère par chacun jour et chascune nuit », on dut faire appel à des prêtres de Bonneval, Henri Carré, Jehan Fleury, Pierre Tandeguyn et Jehan Le Fevre. C' est dans ce but que s'assemblèrent, dans l'église, Aignan Blanquet, grand prieur claustral, Nicolle Foucault, chambrier prieur de Saint-Martin du Péan, Charles Le Maistre, prévôt, prieur de Gohory, Pasques Vannelles, curé de Couldres, Jacques Bourgeois, curé de Givais. Il fut décidé que, tant que cela semblerait bon aux deux parties religieux et prêtres de la ville, Carré Fleury Tandeguyn et Le Febvre se rendraient à l'abbaye, assisteraient aux différents services de jour et de nuit et y remplaceraient au chœur les religieux absents. Moyennent cette assistance, les religieux accorderaient à chacun d'eux, soixante livres et un muid de blé froment, loyal et marchand, à la mesure de Bonneval, de quatre mois en quatre mois, par égale portion. Il était bien entendu que Carré, Fleury, Tandeguyn et Lefebvre ne recevraient rien s'ils s'absentaient et n'étaient point présents aux dits services, de même en cas de décès. En tous ces cas, ne pouvant ni faire ces services ni y assister, ils ne seraient payés par les religieux qu'au prorata de leur assistance. Les religieux ayant sans doute confiance en leurs nouveaux confrères, leur donnèrent de suite, la somme de quarante livres. En les recevant, Carré, Fleury, Tandeguyn et Le Febvre donnèrent quittance en s'engageant à la restitution de la somme de ce qu'ils « se dessuetront à assister aux services soit par maladie, mort ou seulement obly (oubli) ».

Il est vrai que le malheur des temps ne favorisait pas beaucoup le recrutement régulier des moines en l'abbaye de Bonneval. Déjà en 1562, ce fut grand émoi au monastère lorsqu'en la saison d'août, un grand nombre de reîtres, venus de Bonneval se rendirent à Guibert, paroisse de S<sup>t</sup>

Martin du Péan, vers la grange où Fillon, fermier des dîmes de cette paroisse, avait fait transporter la récolte : « A grandes charretées et force de chevaut, ils avaient enlevé nombre de gerbes de blé et d'avoine qu'ils avaient emmenés à Bonneval. Craignant pour leur sécurité, les religieux firent appel au roi. Celui-ci les autorisa par arrêt de parlement, en date du 15 octobre, à établir des gardes » pour garder et défendre, tant de jour que de nuit » les religieux « contre les adversaires qui courent les environs d'icelluy Bonneval ». Dans ce but, dès le 31 octobre 1562, Aignan Blanquet, assemble à l'issue des vêpres, en l'église abbatiale, les principaux religieux. En attendant d'avoir trouvé des gardes en nombre suffisant, les religieux choisissent Guernandeu, Conyau, Leger, Bretheau et Jehan Nocure, tous quatre natifs de Bonneval « pour

faire la garde, huission et deffense de l'abbaye ». Ces gardes devaient être payés par Claude Boudouyn, fermier, du revenu temporel de l'abbaye, à raison de « sept sols six deniers pour chacun jour et nuit de chacun homme d'icelle garde ». Les autres gardes qui depuis trois mois avaient rempli la même fonction sans être payés « de leurs peines, salaires et vacquation » devaient aussi recevoir sept sols six deniers pour chaque jour et nuit de garde.

Nous avons dit que quelques années plus tard durant les troubles de 1567-1568, l'abbaye fut pillée et en partie beülée par les Calvinistes qui mirent le siège devant Chartres. Un nouveau pillage eut lieu vers 1586.

~~(1) Voir la Dépêche d'Eure-et-Loir du 21 novembre 1943.~~

*Vous pouvez vous procurer, auprès des Amis de Bonneval, les publications suivantes*

<b>Bonneval sur le loir</b> d'après les textes et documents d'Albert Sidoisne (1965)	1,00 €
<b>Le canton de Bonneval et ses églises</b> (inventaire) S.A.E.L (1980)	5,00 €
<b>L'Abbaye Saint-Florentin de Bonneval</b> (inventaire) S.A.E.L (1982)	5,00 €
<b>Saint-Maur-sur-le-loir</b> mottes féodales et châteaux (1997)	7,00 €

*Les Amis de Bonneval ont publié les documents suivants*

<b>Vivre dans le canton de Bonneval à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle</b> (1989) (réédition)	6,00 €
<b>Bonneval, "Chapitre de l'église et cure de Saint-Michel de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (1998) (réédition)	4,50 €
<b>Bonneval, "Chapitre de l'église et paroisse de Notre-Dame de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2002)	4,50 €
<b>Bonneval, "Chapitre : chapelle St Jacques de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2003)	4,50 €
<b>Bonneval, "Chapitre : chapelle, maladrerie et foire de St Gilles de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2004)	5,00€
<b>Bonneval, "Hôtel-Dieu de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2006)	5,00€
<b>Bonneval, "Chapitre : Eglise et cure de la paroisse de St Sauveur de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2006)	5,00€

## Quelques nouvelles de 1906, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

8 JUILLET 1906.

### Annonces et Avis divers

**Garçon meunier** connaissant la conduite d'un moulin à vent, est demandé de suite.

Ecrire ou s'adresser chez M. TARDIVEAU à Vitray-en-Beauce, par Meslay-le-Vidame (Eure & Loir).

15 JUILLET 1906.

**Bonneval.** – Jeudi soir, vers 2 heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Aubry, place de l'Eglise.

La cause du feu, purement accidentelle, est due au trop plein d'essence d'un carburateur de motocyclette que l'on était occupé à mettre au point dans l'atelier de réparations. Quelques ratés d'allumage s'étant produit dans la chambre d'explosion du moteur, ce fut comme un retour de flamme dans le carburateur dont l'essence s'enflamma et instantanément celle du réservoir de la machine.

L'alarme fut aussitôt donnée et bientôt cet incendie qui pouvait prendre de grandes proportions était éteint par les premières personnes accourues et les sapeurs-pompiers.

Remarqué sur les lieux du sinistre : M. Jouanneau, maire de Bonneval, M. Bouffeteau, brigadier de gendarmerie, la plupart des commerçants et habitants du quartier, etc., etc.

La moto incendiée est hors de service ainsi qu'une partie d'outillage et de pièces de rechange qui se trouvaient à proximité.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont approximativement évaluées à 2.000 francs.

Notons en passant que la rapide extinction du feu est due à la présence d'esprit de M. Beaumont qui, accourant avec quelques grenades Labbé les jeta fort à propos sur le foyer. L'effet fut, pour ainsi dire, instantané car, ainsi que nous avons eu déjà occasion de le

constater, à diverses reprises, au cours d'expériences faites en notre présence, les flammes s'apaisèrent aussitôt.

*Remerciements.* – M. et Mme Aubry adressent leurs plus vifs remerciements aux sapeurs-pompiers ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à éteindre ce commencement d'incendie

22 JUILLET 1906.

**Grivèlerie.** – Vendredi soir, deux cyclistes se présentaient chez un aubergiste de Bonneval et laissant leurs bécanes sur le trottoir, se faisaient servir à manger. Mais au moment de payer la carte, ils escaladèrent la fenêtre de la salle où ils se trouvaient et, enfourchant leurs machines détaillèrent sans laisser leur adresse. C'est en vain que l'on se mit à leur poursuite pour les rejoindre ; ils pédalent encore.

**Sancheville.** – Par arrêté du 9 juillet 1906, le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et le ministre des finances ont approuvés l'attribution d'allocations de quatre ans à un certain nombre de ministres des cultes.

Parmi eux, nous relevons le nom de M. Gaillot, desservant à Sancheville.

12 AOÛT 1906.

### CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 5 août 1906*

M. le Maire entretient l'assemblée de l'augmentation du prix du pain, qui cause en ville, surtout dans la population ouvrière, une très légitime émotion.

Le Conseil estime que les boulangers doivent être entendus sans délai.

M. le Maire dit qu'il va les convoquer le lendemain à 4 heures et demie.

Plusieurs membres se plaignent de ce que le pain distribué par les établissements d'assistance est mal cuit et de très médiocre qualité.

M. le Maire assure que les administrations de ces établissements aviseront.

### Moulin de Sancheville

#### AVIS

M. Guesnet, acquéreur du Moulin de Sancheville, informe Messieurs les cultivateurs qu'il se tient, dès aujourd'hui, à leur disposition et leur fera les prix suivants dont il les prie de prendre connaissance :

Mouture, rendue à domicile : 1 fr 75  
Orge dite Pâtée, id. : 1 fr

9 SEPTEMBRE 1906.

**La Saint Gilles.** – Comme tous les ans, la foire de Saint-Gilles, ainsi que nous l'avions prédit, avait amené dans nos murs, samedi, de nombreux visiteurs, ce dont le commerce local, particulièrement les cafetiers (car il faisait soif) n'ont pas eu à se plaindre.

Quoique n'étant plus ce qu'elle fut dans un temps, la foire proprement dite a été très animée ; nos lecteurs pourront en juger par les chiffres ci-dessous :

Chevaux : amenés 300 ; vente active.

Chevaux de limon 1,500 à 1,800 francs.

Chevaux de camion 1,200 à 1,500 francs

Chevaux d'omnibus, 800 à 900 francs.

Poulains antenais, 800 à 1,200 francs.

Anes, 60 à 90 francs.

Vaches : amenées 420 ; vente active.

Vaches maigres, 250 à 350 francs.

Génisses, 375 à 450 francs.

Taureaux, 250 à 350 francs.

« Bedons », 180 à 250 francs.

Moutons : amenés 378 ; vente bonne.

Agneaux, 25 à 35 francs.

Antenais, 37 à 40 francs.

Brebis, 25 à 30 francs.

D'autre part, c'est-à-dire pendant toute la semaine précédente, nombreuses ont été les transactions opérées entre marchands de chevaux, acheteurs américains et autres venus de toutes les régions.

La partie attractions ne l'a cédée en rien à la foire et les concerts, donnés le lendemain par nos sociétés de musique, ont été fort goûtés par un auditoire considérable.

**Bonneval.** – Mardi soir, vers 11

heures, une superbe automobile italienne, 45 chevaux, arrivant de la direction de Chartres, franchissait talus, clôture, remblai et s'écrasait dans le jardin en contre bas de la maisonnette n° 86, du si dangereux passage à niveau de la borne 120.

Le chauffeur qui la conduisait se trouvait heureusement seul dans le véhicule. Il allait chercher ses patrons en villégiature en Espagne, dit-on. Ne connaissant pas ce dangereux virage et pensant que la route continuait toute droite, il a, tout comme l'Anglais Porter, dont le mécanicien Nixon a trouvé la mort en cet endroit pendant la course Paris Madrid, lancé sa voiture dans le remblai, mais plus heureux que Porter il put éviter l'angle de la maisonnette et s'en tirer sans aucune blessure.

Quant à l'auto, les roues avant se sont broyées dans ce terrible saut. On peut évaluer à 10 mètres l'espace qu'elle a dû franchir sans toucher terre

16 SEPTEMBRE 1906.

**Pré-Saint-Martin.** – *Tentative de meurtre et vol.* – La si paisible commune de Pré-Saint-Martin, vient d'être le théâtre d'une tentative de meurtre ayant le vol pour mobile. Voici de quelle façon les choses se sont passées :

Jeudi matin, à quatre heures et demie, M. Huard, entrepreneur de battages, partait à son travail en compagnie de son fils, négligeant, selon son habitude, de fermer sa porte à clef. Quelques minutes après leur départ, Mme Huard, qui était restée au lit et sommeillait, entendait la porte s'ouvrir en même temps qu'une voix d'homme disant : « J'ai oublié » ; croyant à un retour de son mari, elle allait continuer son sommeil interrompu quand un homme se précipita sur son lit, la saisit à la gorge et lui appuya ses deux genoux sur la poitrine en la serrant si énergiquement qu'elle perdit presque aussitôt connaissance.

Deux heures et demie plus tard, c'est-à-dire vers sept heures la pauvre femme, reprenant ses sens et croyant avoir dormi, se leva sur son séant et ne fut pas peu surprise de se sentir toute endolorie. Portant les mains à son cou elle s'aperçut qu'une sangle – sa propre sangle, lui servant à aller à l'herbe et déposée, la veille, près de

son lit – lui enserrait la gorge. Se débarrassant de ce tour de cou par trop gênant, elle se remémora alors la scène qui s'était passée, et sautant à bas de sa couche, constata que tous ses meubles, tiroirs et placards avaient été consciencieusement fouillés. Effrayée – on le serait à moins – Mme Huard, voulant ouvrir sa porte et s'apercevant qu'on l'avait enfermée à clef, sauta par la fenêtre, courut chez une voisine à laquelle elle conta ce qui lui était arrivée et, une réaction se produisant, tomba à nouveau sans connaissance.

Informé aussitôt M. Huard accourut et envoya chercher M. le docteur Larrieu qui prodigua ses soins à la victime, pendant que les gendarmes de Bonneval et M. Descolas, juge de paix, prévenus de leur côté, ouvraient aussitôt leur enquête.

A sept heures du soir, le Parquet de Châteaudun, arrivait également à Pré-Saint-Martin.

L'enquête a fait découvrir que les coupables présumés, car ils étaient certainement deux, avaient négligé les vêtements pour faire main-basse sur une somme d'environ 370 francs. Leur coup fait, ils s'étaient rendus à travers champs – plusieurs personnes les ont aperçu – à la station de Gault-Saint-Denis prendre le train de 6 h 24 pour Orléans ; descendus à Voves, ils ont bien repris le train se dirigeant vers Orléans. Ce seraient deux trimardeurs, du nom de Simon Henri et Laurent Henri, que M. Huard, avait congédié l'avant-veille, après les avoir employé une journée et demie à sa batterie.

Peu assidus dans leur travail, ce qui les avait fait congédier par M. Huard, ces deux individus qui semblaient en quête d'un coup à opérer avaient fait la bombe à Moriers mardi soir et mercredi. Très certainement professionnels du cambriolage, ils paraissent s'être fait embaucher par le batteur tout simplement pour étudier ses habitudes. On voit qu'ils n'ont que trop bien réussi dans leurs prévisions et il est plus que probable que ces dangereux personnages n'auraient pas hésité à tuer leur victime si elle n'avait fort à propos perdu complètement connaissance.

30 SEPTEMBRE 1906.

### CONSEIL MUNICIPAL.

*Séance du 18 Septembre 1906*

Invité à donner son avis sur une pétition par laquelle MM. Rousseau, Fréon et Pelletier, coiffeurs, demandent que le repos hebdomadaire pour leurs employés soit fixé au mardi, il considère qu'en effet pour les coiffeurs, le repos ne peut être donné le dimanche, ni, à Bonneval, le lundi qui est jour de marché ; qu'aussi la demande des coiffeurs est fondée, d'accord avec l'intérêt général, d'ailleurs conforme à l'esprit de la loi ; et il est d'avis qu'elle soit accueillie.

## Annonces et Avis divers

Etude de M<sup>e</sup> FRUGIER, Huissier à Bonneval

### Vente Mobilière

A BONNEVAL Rue des Abattoirs  
Au domicile de M. ALEXANDRE,  
Jardinier et débitant de vins

Le Dimanche **28 Octobre 1906**  
une heure du soir

Par le ministère de M<sup>e</sup> FRUGIER,  
Huissier à Bonneval

### DESIGNATION :

Une serre et ses châssis, 8 doubles châssis, un lot de verres à châssis. Fourneau-cuisinière, placards, buffets, tables rondes et carrées, chaises, bancs, casseroles, seaux, lampes à essence et à pétrole, lanterne d'écurie, potes, baquets, malles, verres à absinthe et à vin, petits verres à liqueurs, fûts, une série de mesures en étain, 300 kilogs de ferraille, bouteilles vides.

Cidre, Vins fins, Liqueurs et notamment : Malaga, fillettes Vin Rouge et blanc, Menthe, Amer Picon, Combier, Cognac, Absinthe, Citron, Fine Champagne, Quinquina, Cassis, Eau-de-vie, Gomme, Byrrh.

Deux sillons de carottes, graines potagères, pots à fleur, boutures en pots, plantes diverses, brouette et divers outils de jardinage.

Et autres bons objets.

### A CREDIT

**Saint-Maur.** – Samedi vers 3 h. 1/4, un ballon, dans la nacelle duquel se trouvaient deux personnes, est passé au-dessus de la commune de Saint-Maur.

L'aérostat qui venait de la direction de Paris, semblait se diriger vers Châteaudun.

7 OCTOBRE 1906.

**Infirmier de l'Hôpital.** – La place d'infirmier à l'hôpital civil de Bonneval va devenir vacante le 1<sup>er</sup> novembre. Se présenter.

**Pour délivrer un copain.** – Ayant rencontré le sieur Lucas en état d'ivresse, les gendarmes l'avaient conduit au violon.

Dans la soirée, l'ayant laissé cuver son vin tout à son aise, sur la plume de six pied, ils allaient pour relâcher leur prisonnier lorsqu'ils aperçurent le nommé Alexandre Hallouin qui, à l'aide d'une pioche, essayait de défoncer la porte du violon pour délivrer son copain.

S'emparant d'Hallouin, les représentants de la loi le logèrent à la place de Lucas qu'ils remirent en liberté avec procès-verbal à la clef.

Essayez donc d'obliger les amis

21 OCTOBRE 1906.

**Saint-Maur.** – Les gendarmes ont dressé contravention contre un habitant du hameau du Rouvre pour couverture neuve en paille d'un bâtiment.

28 OCTOBRE 1906.

**Médaille d'honneur.** – Sur la liste des ouvriers auxquels le ministre du commerce vient d'accorder la médaille d'honneur du travail, nous relevons avec plaisir les noms de MM. Louis Guinebert, ouvrier sabotier chez M. Sidoisne à Bonneval, et Hardouin Pierre, ouvrier menuisier chez M. Fontaine à Dangeau

**Nécrologie.** – Mercredi, ont eu lieu, les obsèques de M. Louis Jacottet, artiste peintre très apprécié, décédé lundi, en son domicile de la Jacotterie, dans sa soixante troisième année.

Le défunt appartenait au culte protestant, il a été transporté à Paris pour être inhumé dans le caveau de sa famille.

A Bonneval, une affluence nombreuse avait tenu à assister à la cérémonie et à accompagner le convoi funèbre jusqu'à la gare de départ.

Nous adressons à la famille Jacottet l'expression de nos vives et sincères condoléances.

11 NOVEMBRE 1906.

**Meslay-le-Vidame.** – Mercredi prochain, on fêtera à Meslay, les cent ans de Mme veuve Gautier-Auroy.

A 11 heures du matin sera célébrée, à l'église, une messe d'action de grâce à laquelle est conviée la population.

Jouissant encore d'une excellente santé, malgré son grand âge, la vénérable centenaire, née le 14 novembre 1806, saluera l'aurore de son deuxième siècle, entourée de sa fille, Mlle Eloïse Gautier ; sa petite fille, Mlle Fernande Gautier, et sa belle fille, Mme veuve Gautier.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

**Meslay-le-Vidame.** – Mercredi dernier, ainsi que nous l'avions annoncé, a été fêté à Meslay-le-Vidame, le centenaire de Mme Gautier-Auroy.

A l'issue de la messe célébrée à l'église à l'intention de la vénérable aïeule, un lunch auquel prenaient part la famille, de nombreux intimes et le Conseil municipal, a été servi chez la centenaire qui, au dessert, y est allée de sa petite romance : « Tu n'auras pas ma rose » écoutée avec recueillement par les personnes présentes. De son côté M. le Maire de Meslay toasta en l'honneur de la bonne vieille à laquelle nous adressons nos vœux les plus respectueux.

25 NOVEMBRE 1906.

**Une méprise.** – On nous écrit d'une commune de notre canton :

Il vient d'en arriver une bien bonne, ces jours derniers, à un disciple de Saint-Crépin, qui après une station plus que prolongée au café, voulut regagner ses pénates.

Totalement brouillé avec les notions de l'équilibre, notre homme, paré d'un colossal plumet, trouvant les rues du pays singulièrement rétrécies et, contre un pas en avant faisait deux pas en arrière, si bien que se trompant de local il entra chez l'un de ses concitoyens demeurant à l'extrémité opposée du patelin, pénétra dans une chambre et s'étendit avec un certain soulagement sur un lit qu'il prit pour le sien.

Cuvant consciencieusement son vin et ronflant comme une toupie hollandaise, il rêvait prendre un bain dans

une cuve de p'tit bleu quand, aux joyeux glouglous du jus de la treille chantant agréablement à ses oreilles, se mêlèrent des cris perçants.

C'était la fille des maîtres du logis qui pénétrant dans sa chambre et entendant des grognements insolites provenant de l'alcôve, s'élançait au dehors en appelant au secours.

Accourant aux cris de sa fille, le papa découvrit l'intrus qu'il tira de son beau rêve en le priant, avec tous les égards que l'on devine, de vider les lieux sur l'heure.

Pour une méprise c'en était une et le pivro, lui-même, n'a pu s'expliquer comment on pouvait l'avoir ainsi trouvé dans un lit qui n'était pas le sien. Mais ce qui le chiffonne surtout c'est que l'on ait ainsi interrompu son beau rêve qu'il aura longtemps sur le cœur.

J'tecrois.

9 DÉCEMBRE 1906.

**Neuvy-en-Dunois.** – Un incendie qui s'est déclaré, ces jours derniers, vers trois heures du soir, près le hameau de Morsans, a complètement détruit le moulin à vent des Ormes, appartenant à M. Caillaux dont les pertes sont évaluées à environ 4,500 francs.

Les pompes de Neuvy et Villars ont combattu le sinistre

30 DÉCEMBRE 1906.

### CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du Dimanche 23 décembre 1906*

M. le Maire communique une lettre du 17 décembre par laquelle M. le Sous-préfet demande que le Conseil municipal soit consulté sur une proposition faite par la Commission des monuments historiques à M. le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts, tendant au classement de l'Eglise de Bonneval au nombre des monuments historiques.

Le Conseil, vu les lois des 30 mars 1887, 9 décembre 1905 et le décret du 3 janvier 1889, considérant que l'Eglise de Bonneval, autrefois classée comme monuments historiques a été déclassée il y a une vingtaine d'années sans que le motif en ait été expliqué, considérant qu'en l'état actuel de la législation, si les inconvénients du classement sont bien déterminés, les avantages n'en apparaissent pas nettement, refuse de s'associer à la proposition de classement.